



*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations
Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

OIM
Débat général
intervention de la Belgique

La Belgique s’aligne sur le discours de l’UE.

1. L’année 2020 restera une année exceptionnelle à bien des égards. L’OIM et l’ensemble de son personnel n’ont ménagé aucun effort en vue de répondre aux nombreux défis qu’a représenté cette année particulière. Si cette décennie a vu une importante croissance financière et en terme de projets de l’OIM, cette dernière a prouvé son utilité et sa plus-value dans la réponse multilatérale à la crise que nous subissons encore actuellement.
2. Je reviens maintenant à l’agenda de ce Conseil.
3. La 110^{ème} session du Conseil de l’OIM, en 2019, n’avait malheureusement pu se solder sur un accord concernant les modifications à apporter à la haute administration de l’organisation. Indépendamment des difficultés rencontrées cette année en raison de la pandémie mondiale, le Groupe de Travail 1383 a pu se pencher sur cette question plus en détails et une solution, présentée et acceptée lors du 4^{ème} Conseil spécial d’octobre dernier vient conclure de longues discussions et une période d’incertitude quant au management de l’OIM.
4. La Belgique se réjouit de la solution trouvée, et tient à féliciter les Etats membres de cette issue positive, en particulier la délégation équatorienne qui a facilité l’arrivée d’une solution et la Présidence danoise du Groupe de Travail 1383 pour les efforts accomplis dans la recherche d’un compromis.

5. L'année dernière, la Belgique plaidait pour une réflexion sur le modèle de financement de l'OIM. Ma délégation accueille favorablement les résultats des travaux menés dans le Groupe de Travail sur le Budget et les Programmes et apporte son soutien à ses propositions.
6. M. le Directeur Général, vous le mentionniez dans votre remarque introductive lors du Comité Permanent sur les Programmes et Finances d'octobre dernier, nous sommes entrés, depuis le début de l'année, dans une période d'incertitude. La pandémie actuelle décuple ses effets en s'attaquant aux finances publiques mondiales. Vous nous avez toutefois fait part de votre relatif optimisme quant à ce que l'impact financier de cette crise n'affecte que modérément les budgets dévoués à l'aide publique au développement. Cet optimisme se concrétise d'ailleurs dans la projection d'une augmentation d'au moins 6% des projets de l'OIM en 2021.
7. La Belgique souhaite partager cet optimisme, mais attire votre attention sur le risque budgétaire que représente, à terme, cette position si les accroissements projetés venaient à ne pas être rencontrés plusieurs années de suite, affectant de manière consécutive la réserve d'OSI.
8. La Belgique ne peut dès lors qu'encourager les Etats membres à contribuer, via des financements non-alloués, au « core structure » de l'OIM. Nous le mentionnions l'année passée et le répétons, il n'est pas durable pour une organisation de faire dépendre le financement de ses structures sur une aussi large part de revenus opérationnels.
9. Cela est d'autant plus vital que l'OIM entame une mue nécessaire au travers l'IGF, auquel la Belgique apporte tout son soutien. L'OIM, via cette initiative, a pu compiler un corpus de réformes nécessaires pour que l'organisation aligne ses moyens avec ses nouveaux objectifs. Nous saluons à cet égard la mise en place des dispositions de justice interne, répondant aux attentes formulées par les Etats membres en matière de contrôle interne.
10. Ma délégation regrette toutefois l'absence de budgétisation claire de cette initiative au-delà des 56 millions USD nécessaires au Business

Transformation. La Belgique est persuadée que l'OIM mobiliserait d'avantages ses Etats membres en matière de contributions financières dédiées à l'IGF si étaient mises en évidence les économies budgétaires que représente la mise en place de ce cadre de gouvernance interne.

11. Enfin, dans un souci de clarté et d'amélioration de la communication entre l'OIM et ses Etats membres, la Belgique plaide pour une plus grande adéquation entre la structure du rapport annuel de l'OIM (actuellement divisé en principes et objectifs) et de son budget (dont l'élaboration suit l'organigramme de l'organisation). En gardant une structure commune pour ces deux documents, les Etats membres pourraient plus facilement dégager des informations financières relatives à l'accomplissement des objectifs de l'organisation.

Je vous remercie